

# SÉANCE ORDINAIRE 25 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE SEIZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, VICE-PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

### Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

# Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet

#### Était absent :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

### Résolution RT 001-01-2016

## 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2016

## Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 25 janvier 2016 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

## PROCÈS-VERBAL

# Résolution RT 002-01-2016

# 2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015</u>

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Alexandre Toméo

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

# ADMINISTRATION

# **Résolution RT 003-01-2016**

## 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016</u>

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 25-01-2016 au montant de **86 184.06 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



#### Résolution RT 004-01-2016

## 3.2 CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le règlement numéro RT01-2013 décrétant la

constitution d'un fonds de roulement de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 10 000 \$ par année est versé dans ledit

fonds pendant 5 ans;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu qu'aux fins de l'application du règlement RT01-2013, un montant de 10 000 \$ pour l'année 2016 provenant de la quote-part sera affecté à la constitution du fonds de roulement de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

## **Résolution RT 005-01-2016**

# 3.3 <u>APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016</u>

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2016 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
	Règlements d'emprunt	
02-921-00-85x	Intérêt	129 828 \$
03-210-00-00x	Capital	506 689 \$
02-415-00-331	Bell Canada	732 \$
02-415-00-681	Hydro-Québec	150 000\$
02-415-00-422	Assurances	14 000 \$
02-415-00-414	Frais administration	37 829 \$
	Total	839 078 \$

### EXPLOITATION

# **Résolution RT 006-01-2016**

# 4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME</u> AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la firme doivent déposer à la Régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

# En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de décembre 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



#### Résolution RT 007-01-2016

# 4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015</u>

### Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Alexandre Toméo

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de décembre 2015. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### Résolution RT 008-01-2016

### 4.3 ADOPTION D'UN PLAN DE GESTION DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du volume des boues dans les étangs 2 et

3 excède 15 %;

CONSIDÉRANT QUE l'exigence du ministère de l'environnement de

soumettre un Plan de gestion des boues lorsque le

volume des boues excède 15 %;

**CONSIDÉRANT** la demande d'expertises complémentaires à des firmes

d'ingénieurs conseils relativement à la gestion des

boues;

CONSIDÉRANT la réception de deux rapports d'experts conseils qui

concluent à la non nécessité de procéder à des

opérations de vidange des boues à court terme;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Guide pratique de mesure des boues

dans les étangs d'épuration concernant la vidange des

boues;

**CONSIDÉRANT** le traitement des eaux usées de la RTDM est très

efficace tels que le démontre les résultats d'analyse à

l'effluent;

# En conséquence,

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adopte le Plan de gestion des boues suivant :

- Continuer de procéder annuellement à la mesure des boues dans les trois (3) étangs. En 2016, la mesure des boues aura lieu entre la mioctobre et le début novembre;
- Dans la mesure où le taux d'occupation des boues dans l'étang no. 1 reste stable et que l'on ne constate pas de problème d'opération relié aux boues, il n'est pas requis de planifier de vidange pour cet étang;
- Le vidange des étangs 2 et 3 doit éventuellement être envisagée considérant que le taux d'occupation est supérieur à 15 %. Il n'est cependant par urgent de procéder à la vidange dans la mesure où la qualité de l'effluent est très bonne et ne montre pas de signe de dégradation. Pour 2016, une simple reprise des mesures de boues est suffisante:
- À compter de 2015, des mesures de siccité des boues ont été effectuées dans le cadre des prises de mesures des taux d'occupation des boues dans les étangs;



- À compter de 2016, intégrer des analyses de la qualité des boues afin de valider si elle respecte les critères de valorisation.

**QUE** les rapports des experts conseils, Beaudoin Hurens, daté du 7 janvier 2016 et Asisto (Aquatech), daté de janvier 2016, sont joints à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le rapport de mesure des boues de l'année 2015 est également joint à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** la présente soit transmise à Monsieur Claudiu Bénéa, ing.M.ing, de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

# Résolution RT 009-01-2016

# 4.4 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT le mandat à la ville de St-Jérôme afin de procéder à un

appel d'offres regroupés des produits chimiques;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres regroupé pour l'achat des produits

chimiques de traitement de la Rive-Nord;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues conformes du

17 novembre 2015 par la ville de St-Jérôme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la ville de St-Jérôme, responsable

de l'achat regroupé, par le biais de la résolution numéro cm-10687 / 15 -11-17, d'octroyé le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 au plus bas soumissionnaire

conforme par item;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sulfate

d'aluminium à 48.8 %, a été Kemira Water Solutions

Canada Inc. à un taux de 0.167 \$ / kg liquide;

# En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Alexandre Toméo Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc. à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2016 à un taux de 0,167 kg / liquide.

**Il est également résolu** d'allouer un budget d'au plus 70 000 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 420 000 kg de sulfate d'aluminium liquide.

**QUE** la résolution cm-10687 / 15-11-17, de la ville de St-Jérôme est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** la résolution du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes relative au mandat d'appel d'offre regroupé est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-635.



## **Résolution RT 010-01-2016**

## 4.5 VIDANGE DES DESSABLEURS

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 9 500 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de trois fois durant l'année, soit au mois de janvier, mai et de septembre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

# LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution RT 011-01-2016** 

## 6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h00.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU	STÉPHANE GIGUÈRE
VICE-PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE